

SEANCE DU 6 SEPTEMBRE 2018

COMPTE RENDU

Le six septembre deux mil dix-huit à vingt heures trente minutes, les membres du Conseil Municipal de la commune de LE BIGNON DU MAINE se sont réunis dans la salle de réunion, sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément aux articles L. 2121-10 et L. 2122-8 du Code général des collectivités territoriales.

Présents : Jean- Louis BELLAY - Bertrand LANDELLE - Marie-Laure HARDY - Laurent RAGUIN - Mickaël DUCHEMIN - Michelle BOUE -- Sébastien MONSIMER - Constance THIREAU - Gilbert DELLIERE - Louis MAHE

Secrétaire de séance : Mickaël DUCHEMIN

Absent(s) excuse(s) : Nicole ROMARIE

Absent(s) non excusé(s) :

Assistait également : Sylvie HUNAULT Adjoint administratif

1. Approbation du compte rendu de la séance du 5 juillet 2018

Le conseil approuve le compte rendu de la séance dernière.

► point 8 : Fermeture Cimetière « Les Clavières » Devis SARL Normand Pompes Funèbres

Le Conseil Municipal valide à l'unanimité l'inscription dudit sujet à l'ordre du jour.

2. Budget Commerce/Décision modificative n° 1

DCM n° 2018-28

Le conseil municipal, valide la décision modificative n° 1, afin de procéder au remboursement anticipé du prêt commerce au Crédit Agricole, qui s'élève à 11 000.65 €.

section d'investissement			
compte	libellés	recettes	dépenses
1641	remboursement anticipe prêt		9 000,00 €
024	vente commerce	54 000,00 €	
	TOTAL	54 000,00 €	9 000,00 €

3. Renouvellement certificat RGS d'authentification et signature électronique

DCM n° 2018-29

Le certificat d'authentification est arrivé à échéance, M. Le Maire présente le devis de la société SRCI concernant l'acquisition d'un certificat RGS** valable 2 ans permettant l'authentification exigée pour l'utilisation du logiciel lié à la dématérialisation des délibérations et des budgets et la signature électronique. Le montant s'élève à 198.00 € TTC.

Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité, accepte (article 2051 BP commune) le renouvellement et autorise M. Le Maire à signer le devis et son amortissement pour une durée de 2 ans à compter de 2019

4. Tarifs cantine Année scolaire 2018/2019

DCM n° 2018-30

M. Le Maire ne propose pas d'augmentation pour cette rentrée

Enfant.....3.74 €

Adulte.....5.42 € (pour information : tarifs 2017/2018 repas enfant 3.74 €, repas adulte 5.42 €).

Après délibération et vote le conseil municipal valide à l'unanimité ces tarifs.

5. Demande de subvention Fonds de Concours CCPMG

DCM n° 2018-31

- . Travaux d'accessibilité de l'église sur la porte latérale
- . Travaux d'acoustique à la salle des fêtes
- . Travaux de Ventilation Mécanique Contrôlée à l'école

Le plan de financement de ce projet s'articule donc comme suit :

DEPENSES	En € HT	RECETTES	En € HT
Accessibilité église	2.588.75€		
Acoustique SDF	21 545.64€		
VMC école	1.987.09€		
		Fonds concours CCPMG 40%	10 448.60 €
		Autofinancement	15 672.88€
TOTAL	26 121.48 €	TOTAL	26 121.48 €

Vu le Règlement du Fonds de concours du Pays de Meslay-Grez 2017-2020 adopté en Conseil communautaire le 28 mars 2017 puis modifié par le conseil communautaire en date du 27 mars 2018, permettant de contribuer au financement de ces ouvrages, il est proposé de solliciter le soutien financier de la Communauté de Communes du Pays de Meslay-Grez, au titre du Fonds de Concours 2017 - 2020 à hauteur de 10 448.60 €.

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal :

- d'approuver l'opération " **accessibilité de l'église / aménagement acoustique salle des fêtes / VMC école** ", telle que décrite ci-dessus,
- de statuer favorablement sur le plan prévisionnel de financement précité ;
- de solliciter, auprès de la Communauté de Communes du Pays de Meslay-Grez, l'attribution d'une subvention d'un montant de **10 448.60€**, s'inscrivant dans le cadre du **Fonds de concours 2017 - 2020**,
- d'approuver le projet de convention de fonds de concours à intervenir
- de solliciter toutes autres aides financières mobilisables, susceptibles de compléter le financement de cette opération, telles que présentées,
- de lui donner tout pouvoir pour effectuer toutes démarches et signer toutes pièces afférentes au présent dossier.

Le Conseil Municipal valide, à l'unanimité cette demande de subvention.

6. Construction de logements locatifs par Mayenne Habitat

DCM n° 2018-32

M. Le Maire, donne connaissance du projet de l'Office Public de l'Habitat de la Mayenne, Mayenne Habitat, relatif à la construction de deux logements individuels sur un terrain communal situé rue Le Tertre et cadastré section B n°1085. Il précise les conditions d'interventions de Mayenne Habitat, à savoir la cession par la commune du terrain viabilisé, au prix correspondant à l'estimation des Domaines, dans la limite de 30 €/HT/m² et de 375 m² par logement ;
par "terrain viabilisé" il faut entendre la production, pour chaque logement, outre la voirie, en limite du terrain mis à disposition, des réseaux publics :

- d'assainissement E.U et E.P. (y compris regards de raccordement.) En cas d'absence de réseau public d'assainissement, la commune s'engage à prendre en charge l'installation du dispositif individuel lié à l'opération,
- d'eau potable (y compris citerneaux),
- d'électricité (y compris mise en place des coffrets EDF en limite de parcelle ou intégrés en façade suivant le projet d'implantation des logements),

- de téléphone (y compris regards),
- de télévision en cas de desserte collective,
- dans l'hypothèse où les bornes doivent être remplacées sur le terrain, l'intervention du géomètre serait à la charge de la commune.

En cas de surcoût dû aux caractéristiques du terrain, à des choix architecturaux ou à une labellisation du programme demandés par la commune, et remettant en cause l'équilibre financier de l'opération, la collectivité s'engage, sur demande de Mayenne Habitat, à financer ce surcoût.

En cas d'abandon du projet, sur décision de la commune, l'ensemble des frais engagés pour l'opération sera remboursé à Mayenne Habitat.

Le Conseil Municipal, **après avoir délibéré**, accepte l'ensemble des dispositions sus énoncées pour la réalisation de ces logements, demande à Mayenne Habitat de désigner Me V. LAUBRETON, Notaire à Meslay du Maine et, en tant que de besoin, la **SARL LANGEVIN Harry**, Géomètre à Meslay du Maine pour établir les documents nécessaires à la réalisation de ce projet.

M. Le Maire est autorisé à viser tout acte inhérent au dossier.

7. Logements locatifs Le Tertre 1 : Convention avec Mayenne Habitat, permis de construire

DCM n° 2018-33

Après avoir examiné le projet de convention proposé par Mayenne Habitat, le Conseil Municipal approuve d'une part l'engagement de cette opération et autorise Monsieur Le Maire à signer cette convention, et d'autre part autorise Mayenne Habitat à déposer une demande de permis de construire sur ce terrain.

Le Conseil Municipal propose l'intervention de Me LAUBRETON, Notaire et de la SARL HARRY LANGEVIN, géomètre pour formaliser les conditions de cette opération.

8. Fermeture du Cimetière « Les Clavières » Devis B. Normand Pompes Funèbres

DCM n° 2018-34

M. le Maire explique, concernant l'ancien cimetière « Les Clavières », que : les concessions sont à l'abandon, les dernières inhumations connues datent de 1971, les emplacements restants n'ont pas fait l'objet d'acte de concession, et sont donc situés en terrain commun. Dans ce cadre, la commune a la faculté de procéder à la reprise de la sépulture, dans les conditions fixées à l'article R.2223-5 qui dispose que « l'ouverture de fosses pour de nouvelles sépultures n'a lieu que de cinq années en cinq années » ; Au terme de ce délai, la reprise de sépulture en terrain commun est possible sans formalité particulière.

Les restes exhumés sont alors placés dans l'ossuaire communal.

Le terrain peut être vendu 10 ans après la dernière inhumation.

Un devis a été demandé à la SARL NORMAND pour le démontage des monuments restants et dépôt à l'ossuaire des sacs à ossements. Ce devis s'élève à 2 475.00 € (article 61521).

Le Conseil municipal, **valide** cette proposition, **par 9 voix pour et une voix contre**.

► Commission Culturelle Jeunes :

- . 42 élèves à l'école du Bignon du Maine pour cette rentrée
- . 1 nouvel agent à la cantine : Murielle PARSEHOGLOU

► Commission bâtiment :

- . les petits travaux de fin d'année ont été effectués à l'école par l'entreprise Guenery,
- . l'entreprise pour les travaux d'acoustique à la salle des fêtes doit intervenir le 8 octobre,
- . la 2^e phase de travaux à l'église doit débiter 1^{ère} quinzaine d'octobre,
- nous attendons la validation de la subvention de la Région, celle-ci passera en commission en octobre
- . une dernière réunion concernant les fissures au réfectoire est prévue le 9 octobre à St Barthelemy d'Anjou.

► **Commission Voirie :**

- . les travaux de point à temps débutent demain, les autres travaux sont programmés 2^e quinzaine de septembre
- . les travaux de signalisation des places de parking sur la place et du marquage des axes des routes est prévue en fin de mois.
- . une réflexion est en cours pour sécuriser les entrées du bourg ; avec des propositions de la DDT,
La commission va se réunir **samedi 22 septembre à 9 h.**

9. Questions diverses

- . Cimetière communal : la procédure de reprise des concessions se poursuit.
La procédure des 3 ans est échue en septembre, de nouveaux procès-verbaux vont donc être faits ;
une délibération du conseil sera nécessaire en novembre.

L'ordre du jour étant épuisé, la réunion prend fin à 21h50.

Prochaine réunion du Conseil le 4 octobre 2018

Le Maire,
Jean-Louis BELLAY

